

## Les champs ne sont pas un terrain de jeux!

Vous rêvez de folles galopades à travers champs? Même si cette lisière ou ce champ moissonné paraissent bien tentants pour se griser de vitesse, pas question de se lancer ainsi! Les parcelles cultivées et les prairies sont des domaines privés, qui sont de plus l'outil de travail de l'agriculteur. Les bandes herbeuses qui longent les forêts ou les haies font office de compensations écologiques, qui ne peuvent être fauchées que dès le 15 juin ou le 1<sup>er</sup> juillet, selon l'altitude. Piétinées par les sabots des chevaux, elles ne joueront plus leur rôle et le paysan risque d'être pénalisé au niveau du contrat de prestation écologique qu'il a conclu avec l'Etat. De plus, le fourrage – qui est peut-être celui dont se réglera votre cheval l'hiver prochain – perdra de la valeur.

Vous avez l'impression de ne causer aucun dégât dans ce champ moissonné? Détrompez-vous! Actuellement, de plus en plus d'agriculteurs recourent au semis direct qui leur permet de réensemencer leur parcelle sans la labourer. Différencier un champ simplement moissonné d'un champ réensemencé en semis direct est très difficile pour un œil non averti. En outre, les cultures sont une propriété privée à laquelle vous n'avez pas le droit d'accéder. Si vous voulez néanmoins pouvoir profiter de jolis galops, engagez le dialogue avec les agriculteurs de votre région qui vous permettront peut-être de passer sur l'une ou l'autre de leur parcelle, suivant la saison.

